Nations Unies A/C.5/76/L.10

Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Cinquième Commission
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à la suite de consultations

Questions relatives au projet de budget-programme pour 2022

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007, 63/262 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009, 65/259 du 24 décembre 2010, 66/246 du 24 décembre 2011, 68/246 du 27 décembre 2013, 70/247 du 23 décembre 2015, 71/272 A du 23 décembre 2016, 72/261 et 72/266 A du 24 décembre 2017, 72/266 B du 5 juillet 2018, 73/281 du 22 décembre 2018, 74/262 du 27 décembre 2019, 75/252 et 75/253 A du 31 décembre 2020, 75/253 B du 16 avril 2021 et 75/253 C du 30 juin 2021,

Réaffirmant également, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, les mandats respectifs du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Constatant avec une profonde préoccupation que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2022[1], le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme

[1] A/76/6 (Introduction), chapitres 1 à 36, chapitres 1 à 3 des recettes et rectificatifs.

Merci de recycler

pour 2022[2] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3],

Ayant également examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Appui en personnel fourni au système des organes conventionnels par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : audit des activités, de la performance et des résultats »[4],

Ayant examiné en outre les notes dans lesquelles le Secrétaire général a appelé l'attention sur les rapports du Corps commun d'inspection intitulés « Le partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives »[5] et « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée »[6], ainsi que les notes dans lesquelles le Secrétaire général a transmis ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ces rapports[7],

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;

3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation[8] ;

4. *Réaffirme en outre* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;

5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies[9] ;

6. *Réaffirme également* sa résolution 76/__ du _____ 2021 ;

7. *Souscrit,* sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

8. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

9. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire en sorte que les programmes et activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience ;

10. *Souligne* qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030[10] et prend note avec satisfaction des efforts

---

[2] A/76/81.
[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale*, *soixante-seizième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/76/7 et A/76/7/Corr.1).
[4] A/76/197.
[5] A/75/730.
[6] A/76/325.
[7] A/75/730/Add.1 et A/76/325/Add.1.
[8] ST/SGB/2018/3.
[9] ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.
[10] Résolution 70/1.

que déploie le Secrétaire général pour que des ressources suffisantes, durables et prévisibles soient allouées au développement, l'objectif étant de ne laisser personne de côté ;

11. *Souligne également* qu'il importe de promouvoir le développement durable aux niveaux mondial et régional d'une manière équilibrée et intégrée pour surmonter les difficultés actuelles et accélérer le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et espère que le Secrétariat et les autres organismes des Nations Unies continueront de soutenir les efforts déployés par les États Membres à cet égard ;

12. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, des conséquences de la COVID-19 pour le budget-programme de 2021, en exposant en détail les écarts budgétaires enregistrés et le réaménagement des modalités de travail, et de tenir compte des enseignements à tirer pour les méthodes de travail du Secrétariat, sans préjudice des travaux des organes intergouvernementaux, dans le prochain projet de budget-programme ;

13. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

14. *Encourage* le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions ;

15. *Rappelle* que des ressources suffisantes doivent être allouées pour permettre une exécution efficace et efficiente des mandats ;

16. *Note* que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficience et l'efficacité de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;

17. *Encourage* le Secrétaire général à communiquer en ligne et dans les documents complémentaires encore plus d'informations relatives au budget ;

18. *Prend note* du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin ;

19. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour établir des hypothèses budgétaires plus réalistes et des estimations plus précises des ressources nécessaires en les adaptant plus rapidement à l'évolution des mandats et à l'exécution effective des programmes de sorte que l'accent soit davantage mis sur les résultats et sur l'exécution des mandats ;

20. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

21. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le plan-programme et le budget-programme et prie le Secrétaire général de lier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

22. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction des prochains projets de budget-programme ;

23. *Réaffirme* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale, souligne que la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve le principe de l'égalité de traitement des six langues officielles, et demande au Secrétaire général de proposer, dans le prochain projet de budget-programme, des mesures concrètes visant à promouvoir le multilinguisme ;

24. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à améliorer la méthode d'établissement des dépenses communes de personnel et d'accroître la précision des prévisions y relatives ;

25. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports ;

26. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2022, un taux de vacance de 10 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 9,2 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

27. *Note* avec préoccupation que le taux de vacance par catégorie de personnel appliqué uniformément pour tous les chapitres du budget est excessif et peut avoir une incidence sur l'exécution des mandats et prie le Secrétaire général de ramener le taux de vacance effectif au taux de vacance approuvé avant d'appliquer un seul et même taux à tous les chapitres ;

28. *Prie* le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, en justifiant clairement leur utilité, soit leur suppression ;

29. *Décide* que le tableau d'effectifs de 2022 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

30. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources affectées aux consultants ;

31. *Décide également* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources affectées aux voyages du personnel ;

32. *Prend note* du paragraphe 70 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas réduire d'un million de dollars des États-Unis le montant demandé au titre de l'informatique et des communications ;

33. *Rappelle* le paragraphe 73 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire encore de 5 pour cent le montant des ressources proposées au titre des fournitures et accessoires ;

34. *Décide* de réduire de 0,1 pour cent les ressources affectées aux frais généraux de fonctionnement ;

35. *Souligne* que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

Titre I
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

36. *Prend note* du paragraphe I.15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de déterminer s'il y a lieu de reclasser les trois postes, en étroite consultation avec le Comité consultatif, et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget ;

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

37. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa résolution 75/252, accueille avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence et les efforts que le personnel linguistique a accomplis pour satisfaire aux normes de production révisées et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'une formation et un appui technique adéquats soient fournis afin d'assurer l'égalité de traitement de toutes les langues officielles ;

38. *Décide* de créer un poste d'interprète russe (P-3) à New York ;

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

39. *Prend note* des réformes actuellement menées par l'Organisation des Nations Unies et prie le Secrétaire général de renforcer la coordination et la collaboration entre l'Organisation et les entités régionales et sous-régionales dans le but ultime de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

40. *Considère* que, dans l'exercice de leur mandat, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international, selon le cas ;

41. *Souligne de nouveau* qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions et prie le Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies ;

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 8
Affaires juridiques

42. *Prend note* des paragraphes III.60, III.61 et III.62 du rapport du Comité consultatif ;

43. *Décide* d'inscrire un montant de 17 159 700 dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2022 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

44. *Prend note* du paragraphe IV.5 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver le reclassement du poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-5), qui deviendra un poste de directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1) ;

45. *Décide* de reclasser de P-4 à P-5 le poste du Groupe chargé du Programme sur le vieillissement et de créer un poste de classe P-3 dans le même groupe ;

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

46. *Prend note* du paragraphe IV.24 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

47. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

48. *Décide* de créer un poste d'analyste de données (P-3) au titre du sous-programme 1 (Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) ;

Chapitre 12
Commerce et développement

49. *Se félicite* de l'adoption du Pacte de Bridgetown à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue le 7 octobre 2021, note que, le texte ayant été adopté récemment, aucun crédit n'est prévu pour l'exécution des mandats correspondants dans le projet de budget-programme pour 2022 et prie donc le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget-programme des propositions relatives à l'application du Pacte ;

Chapitre 15
Établissements humains

50. *Prend note* du paragraphe IV.124 du rapport du Comité consultatif ;

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

51. *Prend note* du paragraphe V.3 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas supprimer les deux postes (P-3 et P-4) au titre de la composante Appui au programme à la Commission économique pour l'Afrique et prie le Secrétaire général d'accélérer et de mener à terme le processus de recrutement ;

Chapitre 20
Développement économique en Europe

52. *Approuve* la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits humains

53. *Prend note* du paragraphe VI.20 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

54. *Engage* l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à renforcer davantage ses mécanismes de gouvernance et de contrôle internes pour faire en sorte que sa direction exécute son mandat dans le respect des principes de transparence et de responsabilité, tout en préservant la souplesse et la capacité d'intervention opérationnelle de l'Office, et à faire le point des progrès accomplis dans son prochain projet de budget ;

55. *Décide* d'approuver les crédits demandés au niveau du Secrétaire général ;

Chapitre 27
Aide humanitaire

56. *Prie* le Secrétaire général d'envisager de renforcer sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, selon qu'il convient, pour appuyer l'action humanitaire ;

Titre VII
Communication globale

Chapitre 28
Communication globale

57. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'étudier les moyens d'entretenir les contacts avec les organisations régionales et sous-régionales africaines pour faire mieux connaître le potentiel et les activités de l'Organisation des Nations Unies ;

58. *Décide* de supprimer un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et un poste de classe P-3, vacants depuis plus de deux ans, au titre du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) ;

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29A
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

59. Prend note du paragraphe VIII.17 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 363 300 dollars le montant des ressources affectées aux services contractuels ;

Chapitre 29B
Département de l'appui opérationnel

60. *Décide* de supprimer un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) qui est vacant depuis plus de deux ans ;

Chapitre 29E
Administration (Genève)

61. *Prend note* du paragraphe VIII.83 c) du rapport du Comité consultatif et approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

Chapitre 29G
Administration (Nairobi)

62. *Prend note* du paragraphe VIII.140 du rapport du Comité consultatif ;

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

63. *Prend note* du paragraphe IX.8 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste de directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et un poste de spécialiste de l'évaluation (P-4) au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) ;

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

64. *Décide* de réduire de 200 000 dollars les ressources destinées aux projets de transformation et d'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien ;

65. *Prend note* du paragraphe XI.20 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 5 pour cent le montant des ressources inscrites au chapitre 33 pour l'Office des Nations Unies à Genève ;

66. *Prend note également* du paragraphe XI.22 du rapport du Comité consultatif ;

67. *Prend note en outre* du paragraphe XI.23 du rapport du Comité consultatif ;

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

68. Décide d'augmenter, à titre exceptionnel, le montant des crédits alloués pour 2022 au Compte pour développement de 1 million de dollars.

Annexe

Tableau d'effectifs de 2022

Catégorie	*Nombre de postes*
Chapitres des dépenses	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	36
Sous-Secrétaires généraux	33
D-2	114
D-1	304
P-5	911
P-4	1 568
P-3	1 485
P-2/1	530
Total partiel	**4 982**
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1re classe	272
Autres classes	2 279
Total partiel	**2 551**
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	306
Agents locaux	1 901
Agents du Service mobile	106
Administrateurs recrutés sur le plan national	88
Agents des corps de métier	93
Total partiel	**2 494**
Total (chapitres des dépenses)	**10 027**
Chapitre 3 des recettes	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
P-5	2
P-4	4
P-3	4
P-2/1	3
Total partiel	**13**
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1re classe	7
Autres classes	42
Total partiel	**49**

Catégorie	*Nombre de postes*
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	2
Total partiel	**2**
Total (chapitre 3 des recettes)	**64**
Total	**10 091**